

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : Lundi, le 6 décembre 2010

HEURE : 19 h 30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle étaient présents :

Madame la conseillère Dominique Parent et Messieurs les conseillers Laval Perreault, Charles Weldon, Louis Dandenault et Sébastien Landry.

Monsieur le conseiller Jules Piette était absent.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Pierre Pelland, maire.

Me Pierre Ménard, directeur général, et Mme Renée Rouleau, greffière, étaient présents à la séance.

Il y avait 31 personnes dans l'assistance.

2010-12-541

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-542

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le varia demeurant ouvert :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. **EXAMEN ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Séance ordinaire du 1er novembre 2010
 - 3.2 Séance extraordinaire du 4 novembre 2010
 - 3.3 Séance extraordinaire du 15 novembre 2010
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Réponses aux questions des assemblées précédentes
 - 4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution
 - 4.3 Questions
5. **GESTION FINANCIÈRE**
 - 5.1 Virements de crédits budgétaires - *reporté*
 - 5.2 Examen et approbation des comptes à payer du 26 octobre 2010 au 6 décembre 2010
 - 5.3 Dépôt du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02 pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2010
 - 5.4 Dépôt du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01 pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2010
 - 5.5 Renouvellement des assurances générales de la Municipalité

- 5.6 Renouvellement du contrat d'assurance collective no 23195
- 5.7 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 5.8 Avis de motion : Règlement no 199 amendant le Règlement no 194 « *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du Conseil* »

6. URBANISME

- 6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME :
 - 6.1.1 Rapport comparatif mensuel, mois de novembre 2010 - permis de construction/ rénovation/ réparation/ transformation, abattage d'arbres, captage des eaux souterraines
 - 6.1.2 Rapport comparatif mensuel - permis généraux et permis de lotissement
- 6.2 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : séance du 17 novembre 2010
- 6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :
 - 6.3.1 Demande de *PIIA2010-005 (retour)* : lot P-468 (projet intégré de lotissement) *reportée*
 - 6.3.2 Projet de lotissement lot P-468 : 10% pour fins de parc *reporté*
 - 6.3.3 Demande de *UC2010-004* : lot P-26, chemin Wilson (nouvelle rue)
- 6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 198 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) *reportée*

6.5 CHEMIN DES MONTAGNAIS : déneigement hiver 2010-2011

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE : coût des travaux 7 400. \$, plus taxes

7.2 FORMATION - SÉCURITÉ CIVILE

7.3 DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC :

- Réitérer la demande pour une traverse pour piétons en façade de l'hôtel de ville et réitérer la demande de réduction de vitesse à 70km/h - Route 139 Nord à partir du chemin Santerre ;
- Demande d'une traverse devant le Centre de la Petite Enfance La Passerelle au 60, rue Principale Sud ;
- Demande de réduction de vitesse à 40 km/h sur la rue
- Principale, entre les intersections Western Nord et Western Sud

7.4 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SPÉCIALISÉ (en remplacement de M. Wayne Goyette - retraité)

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AUTRES :

8.1 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO 2010-10-473

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO RM 330 concernant la circulation et le stationnement et abrogeant le Règlement no 36 (RM 330) et ses amendements *reportée*

8.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON : embauche de M. Michael Watson à titre de pompier

8.4 RÉPARATION DU TROTTOIR ET DE LA PELOUSE - 12 RUE PLEASANT : autorisation de paiement, 1 879,36 \$

- 8.5 SYSTÈMES DE GESTION OVERDRIVE INC. (projet Clara Hughes) : autorisation de paiement - facture 11 287,50 \$
- 8.6 ENTRETIEN MÉNAGER 2011 : options de renouvellement
 - 8.6.1 Bâtiments municipaux (garage municipal, centre communautaire John Sleeth et le musée)
 - 8.6.2 Hôtel de ville et caserne des pompiers
- 8.7 ENTRETIEN MÉNAGER ET SURVEILLANCE DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE DE SUTTON : contrat se termine le 31 décembre 2010
- 8.8 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE
- 8.9 LE MONTAGNARD - SOUPER DE NOËL : autorisation de paiement - 2 050. \$
- 8.10 PACTE RURAL 2011 : soutien financier de la Municipalité

9. AUTRES

- 9.1 ACCEPTATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL - ANNÉE 2011
- 9.2 DEMANDES DE RÉOLUTIONS : COORDONNATRICE EN LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
 - 9.2.1 Inscription au Programme de subvention "Plaisirs d'hiver 2011"
 - 9.2.2 Demande de suivi au député de Brome-Missisquoi en ce qui a trait à la subvention demandée dans le cadre du "Programme de soutien aux politiques familiales municipals"
- 9.3 FONDATION ÉDUCATIVE JEAN-JACQUES BERTRAND : demande de soutien financier
- 9.4 FLEURONS QUÉBEC : dépôt des résultats et motion de félicitations à Mme France Laroche

- 9.5 ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA (OBV YAMASKA) : adhésion 2011 - 50. \$
 - 9.6 LIGNE DE LA MONTAGNE : demande à Hydro-Québec
 - 9.7 OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉTUDE DES STRATÉGIES D'IMPLANTATION DE COMPOSTAGE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SUTTON : acceptation de l'offre
 - 9.8 PAR B.L. EUX : demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière à la Commission municipale du Québec
 - 9.9 MRC BROME-MISSISQUOI - GESTION DES ARCHIVES - DOCUMENTS D'ÉVALUATION FONCIÈRE : résolution à la MRC l'autorisant à détruire les documents
 - 9.10 MRC BROME-MISSISQUOI - ENTENTE ABATTAGE D'ARBRES : résolution pour consentir l'adhésion de la Ville de Dunham à l'Entente abattage d'arbres 2010-2013
- 10. CORRESPONDANCE**
- 11. VARIA**
- 11.1 Motion de félicitations "La Petite Séduction"
 - 11.2 Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes - 6 décembre
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité

2010-12-543

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire lecture, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010,
tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-544

**EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2010**

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance
extraordinaire du 4 novembre 2010 au moins 24 heures avant la présente
séance, la greffière est dispensée d'en faire lecture, le tout en conformité avec
l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre
2010, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-545

**EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2010**

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance
extraordinaire du 15 novembre 2010 au moins 24 heures avant la présente
séance, la greffière est dispensée d'en faire lecture, le tout en conformité avec
l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre
2010, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Cet item est reporté.

2010-12-546

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 26 OCTOBRE AU 6 DÉCEMBRE 2010

Les membres du conseil examinent la liste des comptes à payer du 26 octobre au 6 décembre 2010 s'élevant à 409 357,24 \$.

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D' APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer du 26 octobre au 6 décembre 2010 s'élevant à 409 357,24 \$.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NO 02 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2010

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02, pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2010, s'élevant à 197 124,48 \$.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NO 01 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2010

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01, pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2010.

2010-12-547

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER les assurances générales de la Municipalité (numéros de polices MMQP-03-046058, BRMP-03-046058, UMBP-03-046058, POMP-03-046058 et CADP-03-046058), pour la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011, avec la Mutuelle des municipalités du Québec, aux mêmes conditions en vigueur maintenant, au montant de cent quinze mille quatre cent cinquante-trois dollars (115 453,00 \$), incluant les taxes, **et d'autoriser** à ce sujet les paiement des factures 162591, 162592, 162593, 162594 et 162595.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-548

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE NO 23195

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat d'assurance collective no 23195, pour la période du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2012, avec la firme Desjardins Sécurité financière, aux conditions de renouvellement décrites dans le rapport reçu de Chapdeleine & associés inc. à ce sujet daté le 29 octobre 2010.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le maire Pierre Pelland, Madame la conseillère Dominique Parent et Messieurs les conseillers Laval Perreault, Charles Weldon, Louis Dandenault, Jules Piette et Sébastien Landry ont complété et déposé le formulaire de "Divulgence des intérêts pécuniaires".

2010-12-549

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 199 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 194 "RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES

DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET UNE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL “

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Laval Perreault qu'à une prochaine séance du conseil, il ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le Règlement no 199 amendant le Règlement no 194 “*Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du Conseil*”.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion, copie du projet de règlement étant déposé en même temps que le présent avis.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL DU MOIS DE NOVEMBRE 2010 DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de novembre 2010 des permis de construction, de rénovation/réparation/transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par M. Yani Authier, directeur de l'aménagement.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS GÉNÉRAUX ET DES PERMIS DE LOTISSEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, daté novembre 2010, soumis par M. Yani Authier, directeur de l'aménagement.

2010-12-550

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2010

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE DE PIA2010-005 (RETOUR) : LOT P-468 (PROJET INTÉGRÉ DE LOTISSEMENT)

Cet item est reporté.

PROJET DE LOTISSEMENT LOT P-468 : 10% POUR FINS DE PARCS

Cet item est reporté.

2010-12-551

DEMANDE DE UC2010-004 : LOT P-26, CHEMIN WILSON (NOUVELLE RUE)

- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la création de 3 lots et d'une rue sur le lot P-26 ;
- CONSIDÉRANT QUE** les lots ont une superficie variant entre 21 442 mètres carrés et 49 068 mètres carrés et sont de forme irrégulière ;
- CONSIDÉRANT QUE** la rue projetée a une longueur de 525 mètres et une emprise de 18 mètres ce qui contrevient à l'article 4.3.3 a) Consolidation du développement, qui stipule que le projet doit rechercher l'implantation des constructions à une distance n'excédant pas 300 mètres du réseau routier existant desservant le site ;
- CONSIDÉRANT QUE** le tracé du chemin projeté ne s'adapte pas de façon optimale à la topographie naturelle du milieu, principalement à cause de la longueur du chemin projeté ;
- CONSIDÉRANT QUE** le tracé traverse, à trois endroits, des secteurs ayant une pente naturelle de 20% ou plus, contrairement aux normes de l'article 4.3.3 du *Règlement d'usages conditionnels no 188* ;
- CONSIDÉRANT QUE** le tracé ne limite pas suffisamment les opérations de déblai et de remblai ;
- CONSIDÉRANT QUE** la définition de "pente naturelle" ne soit pas respectée ;

CONSIDÉRANT QUE la rue proposée soit non conforme aux dispositions normatives du *Règlement sur les usages conditionnels no 188* ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 10-11-122) **et de refuser** la demande *UC2010-004* pour le lot P-26, rue Wilson, pour la création de 3 lots et d'une rue et ce, tel que montré sur le plan de M. Claude Migué, arpenteur-géomètre, en date du 10 septembre 2010, minute 14175, car le projet présenté ne rencontre pas les normes édictées aux articles :

- 4.3.3 a) Consolidation du développement, qui stipule que le projet doit rechercher l'implantation des constructions à une distance n'excédant pas 300 mètres du réseau routier existant desservant le site.
- 4.3.3 c) Topographie, qui stipule que le tracé des allées d'accès ne doit pas traverser un secteur ayant une pente naturelle de 20% ou plus.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 198 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CCUDD)

Cet item est reporté.

Monsieur le conseiller Louis Dandenault déclare un intérêt particulier en ce qui a trait à l'item suivant et s'abstient de voter.

2010-12-552

CHEMIN DES MONTAGNAIS : DÉNEIGEMENT HIVER 2010-2011

ATTENDU QUE la Ville de Sutton a signé une entente avec M. André Nadeau, de la compagnie 9071-6333 Québec inc., le 28 mai 2007, à l'effet que la Ville était d'accord à procéder à l'entretien du lot 1801 du cadastre officiel

du Canton de Sutton (chemin des Montagnais) et ce, dans la mesure où un seuil de rentabilité était atteint ;

ATTENDU QUE l'article 2.2 de ladite entente indique que la Ville peut procéder auxdits travaux d'entretien dudit chemin, comprenant l'enlèvement de la neige dans la mesure où le promoteur défraierait les coûts qui y seront associés ;

ATTENDU QUE Me Marcel Tétreault informe la Municipalité en date du 28 octobre 2010 que son client, 9071-6333 Québec inc. accepte de payer sa part au montant de trois mille soixante-trois dollars (3 063,00 \$) pour le déneigement du chemin des Montagnais pour l'hiver 2010-2011 ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le déneigement du chemin des Montagnais pour l'hiver 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-553

MISES AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE : COÛT DES TRAVAUX 7 400. \$, PLUS TAXES

CONSIDÉRANT la mise en place d'une nouvelle usine de filtration qui sera installée au-dessus du réservoir d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat de vérification de la capacité portante de la dalle structurale et du mur porteur de l'usine de traitement de l'eau potable à Les Consultants S.M. inc., au montant de sept mille quatre cents dollars (7 400,00 \$), plus taxes, le tout tel que décrit à l'offre de M. Frédéric Pichette, ing., M.Sc.A., chargé de projets, datée le 19 novembre 2010 (numéro de référence F100902-001).

Adoptée à l'unanimité

2010-12-554

FORMATION - SÉCURITÉ CIVILE

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

ATTENDU QUE les services incendie et travaux publics ont un rôle de coordination en cas de sinistre ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la participation de Messieurs Sébastien Héroux, directeur des travaux publics, et Martin Blanchette, préventionniste au Service de sécurité incendie, à la formation sur l'organisation de la gestion d'un site de sinistre, au Cégep de Drummondville, **et d'autoriser** le paiement des frais d'inscription de six cent soixante dollars (660,00 \$), taxes incluses, ainsi que les frais de repas et de déplacement, conformément à la politique de la Ville et sur réception des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-555

DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC :

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des pétitions de 345 signataires, qui souhaitent que le ministère des Transports du Québec et la Ville de Sutton améliorent la visibilité des traverses piétonnières et mettent en place un arrêt et une traverse piétonnière sur la rue Principale, au coin de la rue Academy ;

ATTENDU QUE la Ville de Sutton est une destination touristique située dans la région de la Montérégie ;

- ATTENDU** le caractère piétonnier et villageois de la portion de la Route 139 entre les intersections Western Sud et Nord ;
- ATTENDU** le nombre de résidences situées le long de la Route 139 Nord et le nombre élevé de véhicules et de vélos qui circulent sur la Route 139 Nord ;
- ATTENDU QUE** le Club de Golf Les Rochers Bleus est situé sur la Route 139 et que les golfeurs sont obligés de traverser ladite route pour atteindre la deuxième section du terrain de golf ;
- ATTENDU** la présence d'une garderie ;
- ATTENDU** la présence d'un parc municipal ;
- ATTENDU** la courbe dangereuse et la pente de la Route 139 Nord à l'entrée du village ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

DE RÉITÉRER les demandes déjà adressées au ministère des Transports du Québec :

- D'aménager un passage pour piétons en façade de l'hôtel de ville, situé au 11, rue Principale Sud (résolution 2010-03-101);
- De réduire la vitesse à 70 km/heure sur la Route 139 Nord à partir du chemin Santerre, jusqu'à la zone de 50 km/h, au nord du village (résolution 2010-03-102).

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec :

- D'aménager une traverse devant le Centre de la Petite Enfance La Passerelle, au 60, rue Principale Sud ;
- De réduire la vitesse à 40 km/heure sur la rue Principale, entre les intersections Western Nord et Western Sud pour augmenter la sécurité et la quiétude au coeur du village et rendant ainsi le village plus attrayant pour ses visiteurs.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-556

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER (EN REMPLACEMENT DE M. WAYNE GOYETTE - RETRAITÉ)

ATTENDU QU' un processus de sélection a eu cours en octobre et novembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de M. Robert Barratt à titre de journalier aux travaux publics, selon les conditions de la convention collective, et ce à compter de lundi, le 6 décembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-557

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO 2010-10-473

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la résolution no 2010-473 par l'ajout du texte suivant :

Lorsque Margaret Lefebvre Macey travaillera au-delà de vingt-huit heures (28) heures/semaine, elle sera rémunérée au taux horaire du salaire régulier, indiquée à l'annexe C de la convention collective, et ce jusqu'à trente-cinq (35) heures de travail.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO RM 330 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 36 (RM 330) ET SES AMENDEMENTS

Cet item est reporté.

2010-12-558

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON : EMBAUCHE DE M. MICHAEL WATSON À TITRE DE POMPIER

ATTENDU QUE M. Michael Watson aimerait se réintégrer au Service de sécurité incendie Sutton et qu'il avait acquis 17 années d'expérience au sein du service ;

ATTENDU QUE M. Michael Watson a également sa formation en recherche et cause ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

Suite à la recommandation du directeur des travaux publics, datée le 23 novembre 2010, **d'autoriser** l'embauche de M. Michael Watson à titre de pompier en remplacement de M. Russell Parker qui a remis sa démission en avril 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-559

RÉPARATION DU TROTTOIR ET DE LA PELOUSE : 12 RUE PLEASANT - AUTORISATION DE PAIEMENT, 1 879,36 \$

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

ATTENDU QUE des dommages avaient été causés à la propriété du 12, rue Pleasant, lors des travaux effectués à cet endroit ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture de M. Normand Goulet, au montant de mille huit cent soixante-dix-neuf dollars et trente-six cents (1 879,36 \$), taxes incluses, pour les travaux de réparation au trottoir et de la pelouse au 12, rue Pleasant, Sutton.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-560

SYSTÈMES DE GESTION OVERDRIVE INC. (PROJET CLARA HUGHES) : AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE NO 375 11 287,50 \$

ATTENDU la résolution 2010-02-75 de nommer un lieu public sur le territoire de la municipalité en l'honneur de Clara Hughes, cycliste canadienne et patineuse de vitesse médaillée, et résidente de la Ville de Sutton ;

ATTENDU QUE l'organisation d'un événement de nomination a été unanimement confiée par les membres du conseil à une firme de communication ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture no 375, au montant de onze mille deux cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (11 287,50 \$), taxes incluses, à Systèmes de Gestion Overdrive inc., relative au projet Clara Hughes.

Votes en faveur	:	4
Vote contre	:	1

Adoptée à la majorité

2010-12-561

ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (GARAGE MUNICIPAL, CENTRE COMMUNAUTAIRE JOHN SLEETH ET LE MUSÉE)

ATTENDU QU' un appel d'offres a eu lieu en 2009 pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux et que Stéphane Nettoie Tout était le plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU QUE la Ville de Sutton exerce son option de renouvellement pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2011 ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le renouvellement, pour l'année 2011, du contrat de Stéphan Nettoie Tout pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux (garage municipal, centre communautaire John Sleeth et le musée) au montant de quatre mille sept quatre-vingt-onze dollars et cinquante-quatre cents (4 791,54 \$), taxes incluses, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-562

ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA CASERNE DES POMPIERS

ATTENDU QU' un appel d'offres a eu lieu en 2009 pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et de la caserne des pompiers et que Stéphan Nettoie Tout était le plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU QUE la Ville de Sutton exerce son option de renouvellement pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et la caserne des pompiers pour l'année 2011 ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le renouvellement, pour l'année 2011, du contrat de Stéphan Nettoie Tout pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et de la caserne des pompiers, au montant de dix-huit mille neuf cent seize dollars et quatre cents (18 916,04 \$), taxes incluses, et aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-563

**ENTRETIEN MÉNAGER ET SURVEILLANCE DU GYMNASSE DE
L'ÉCOLE DE SUTTON (CONTRAT SE TERMINE LE 31
DÉCEMBRE 2010)**

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat entre la Ville de Sutton et M. Gilles Longpré pour l'entretien et la surveillance du gymnase à l'École de Sutton, et ce pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, au taux horaire de seize dollars (16,00 \$), et aux autres conditions décrites dans ledit contrat.

ET

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, le contrat d'entretien ménager et de la surveillance du gymnase à l'École de Sutton avec Monsieur Gilles Longpré.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-564

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU' a été sanctionnée par l'Assemblée nationale, le 1^{er} mars 2010, la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux* (L.Q., 2010, chapitre 1) ;

ATTENDU QUE cette loi a été modifiée par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2010, chapitre 18), sanctionnée le 12 juin 2010 ;

ATTENDU QUE ces deux lois prescrivent notamment qu'une ville assujettie à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) doive, au plus tard le 1^{er} janvier 2011, adopter une politique de gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE la politique doit notamment prévoir :

1^o des mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission ;

2° des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres ;

3° des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (chapitre T-11.011) et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi ;

4° des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption ;

5° des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts ;

6° des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte ;

7° des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

ATTENDU QUE le conseil a examiné un projet de politique de gestion contractuelle dont le texte est identifié "*Politique de gestion contractuelle de la Ville de Sutton 2010-01*",

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la politique de gestion contractuelle de la Ville de Sutton 2010-01, préparée par la firme d'avocats Monty Coulombe.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-565

LE MONTAGNARD - SOUPER DE NOËL : AUTORISATION DE PAIEMENT, 2 050. \$

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de deux mille cinquante dollars (2 050. \$) à Le Montagnard pour le souper de Noël de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-566

**PACTE RURAL : AUTORISATION DE LA DÉPENSE DE LA
PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ, POUR L'ANNÉE 2011,
AUX ORGANISMES**

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Laval Perrault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER, dans le cadre du Pacte rural 2011, la dépense de la participation financière de la Municipalité, pour l'année 2011, aux organismes suivants :

Organismes	Participation financière de la Municipalité 2011
Centre d'Action Bénévole de Sutton	2 500. \$
Coeur du Village	4 500. \$
Musée des communications	1 500. \$
Arts Sutton	4 000. \$
Festival de Jazz	4 500. \$
Tour des Arts	4 000. \$
Association des personnes handicapées physiques de Cowansville et région	250 \$

Adoptée à l'unanimité

**ACCEPTATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
ANNÉE 2011**

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le calendrier suivant des séances du conseil pour l'année 2011.

CALENDRIER	
SÉANCES DU CONSEIL - ANNÉE 2011 <i>(article 319 de la Loi des Cités et Villes)</i>	
Lundi, 10 janvier,	19h30
Lundi, 7 février,	19h30
Lundi, 7 mars,	19h30
Lundi, 4 avril,	19h30
Lundi, 2 mai,	19h30
Lundi, 6 juin,	19h30
Lundi, 4 juillet,	19h30
Lundi, 1^{er} août,	19h30
Mardi, 6 septembre,	19h30
Lundi, 3 octobre,	19h30
Lundi, 7 novembre,	19h30

Lundi, 5 décembre, 19h30

Adoptée à l'unanimité

2010-12-568

INSCRIPTION AU PROGRAMME DE SUBVENTION “PLAISIRS D’HIVER 2011”

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D’AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, le formulaire de participation ayant trait au programme de soutien de Loisir et Sport Montérégie pour les activités “Plaisirs d’hiver”.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-569

DEMANDE DE SUIVI AU DÉPUTÉ DE BROME-MISSISQUOI EN CE QUI A TRAIT À LA SUBVENTION DEMANDÉE DANS LE CADRE DU “PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES”

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du programme “Élaboration d’une politique familiale et réalisation de la démarche de la Municipalité Amie des Aînés (MADA)” (résolution no 2010-01-22) ;

ATTENDU QUE Mme Ginette Gingras, agente du bureau au ministère des la Famille et des Aînés, a accusé réception, par courriel, de notre demande de subvention en date du 15 mars 2010;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec Monsieur Delmel dudit ministère, nous sommes informés à chaque occasion que notre demande est en attente parmi plusieurs autres ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur général à demander à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, d'effectuer un suivi quant à la demande de subvention de la Municipalité présentée dans le cadre du "Programme de soutien aux politiques familiales municipals".

Adoptée à l'unanimité

2010-12-570

FONDATION ÉDUCATIVE JEAN-JACQUES BERTRAND : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU QUE 17 élèves de Sutton fréquentent l'école Jean-Jacques Bertrand à Farnham ;

ATTENDU QUE la Fondation éducative Jean-Jacques Bertrand invite chacune des villes et municipalités à verser 5. \$ par élèves résidant dans leur territoire et fréquentant l'école Jean-Jacques Bertrand comme soutien financier pour le cinquième souper conférence de la Fondation éducative Jean-Jacques Bertrand ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER le soutien financier demandé à la Fondation éducative Jean-Jacques au montant de quatre-vingt-cinq dollars (85,00 \$).

Adoptée à l'unanimité

2010-12-571

FLEURONS QUÉBEC : DÉPÔT DES RÉSULTATS ET MOTION DE FÉLICITATIONS À MME FRANCE LAROCHE

Les membres du conseil prennent connaissance des résultats de l'évaluation de la municipalité dans le cadre du programme de classification horticole des Fleurons du Québec. La Municipalité a obtenu trois (3) fleurons, ce qui est considéré excellent pour une première évaluation.

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

DE FÉLICITER Mme France Laroche pour le beau travail réalisé en horticulture à l'extérieur de l'hôtel de ville au cours de l'été 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-572

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA (OBV YAMASKA) : ADHÉSION 2011 - 50. \$

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) au montant de cinquante dollars (50,00 \$) **et de nommer** Monsieur le conseiller Charles Weldon membre dudit organisme.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-573

LIGNE DE LA MONTAGNE : DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des plaintes de propriétaires résidant dans le secteur de la montagne de Sutton à l'effet que les interruptions de courant électrique sont fréquentes sur leur ligne et que les plaintes à ce sujet adressées à Hydro-Québec demeurent sans réponse ;

ATTENDU QUE les propriétaires sont inquiets car il appert qu'à chaque tempête, il y a un risque de panne dans leur secteur ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon

Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER aux responsables d'Hydro-Québec de faire enquête à ce sujet et d'informer la Municipalité des mesures qui seront prises pour corriger ce problème particulier.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Sébastien Landry déclare un intérêt particulier en ce qui a trait à l'item suivant et s'abstient de voter.

2010-12-574

**OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉTUDE DES STRATÉGIES
D'IMPLANTATION DE COMPOSTAGE POUR LA MUNICIPALITÉ DE
SUTTON : ACCEPTATION DE L'OFFRE**

ATTENDU QUE le gouvernement québécois a annoncé son plan d'action quinquennal 2010-2015 de réduction et valorisation des matières résiduelles et que l'enfouissement de toutes matières organiques d'ici 10 ans sera interdit ;

ATTENDU QUE le GRAPP a présenté une offre de service démontrant l'expertise requise pour exécuter le mandat proposé ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service de GRAPP pour l'étude des stratégies d'implantation du compostage pour la Municipalité de Sutton au montant de huit mille sept cent soixante-dix dollars (8 770. \$), le tout tel que détaillé à l'offre de GRAPP datée le 29 novembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-575

**PAR B.L. EUX : DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS
D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE À LA COMMISSION
MUNICIPALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'organisme Par B.L. eux soumettait le 15 novembre 2010, à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de

toute taxe foncière, et qu'à cette fin la Commission municipale doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'INFORMER la Commission municipale du Québec que la Municipalité est favorable à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière soumise par Par B.L. eux le 15 novembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-576

**MRC BROME-MISSISQUOI - GESTION DES ARCHIVES -
DOCUMENTS D'ÉVALUATION FONCIÈRE : RÉOLUTION À LA
MRC L'AUTORISANT À DÉTRUIRE LES DOCUMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi, en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, est désignée comme organisme municipal responsable de l'évaluation et que cette désignation entraîne l'obligation de garder les documents nécessaires à l'élaboration des rôles d'évaluation pour les municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents ne sont plus nécessaires à la conception des rôles d'évaluation et que la Municipalité a déjà les mêmes en archives ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la MRC Brome-Missisquoi à détruire tous les documents qui ne sont plus nécessaires à la conception des rôles d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-577

**MRC BROME-MISSISQUOI - ENTENTE ABATTAGE D'ARBRES:
RÉSOLUTION POUR CONSENTIR L'ADHÉSION DE LA VILLE DE
DUNHAM À L'ENTENTE ABATTAGE D'ARBRES 2010-2013**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham a manifesté l'intérêt d'adhérer à l'Entente abattage d'arbres 2011-2013 avec un bloc de 50 heures ;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion ne change rien aux services rendus par la MRC aux municipalités présentement membres ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

DE CONSENTIR à l'adhésion de la Ville de Dunham au sein de l'Entente abattage d'arbres 2011 - 2013.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-578

MOTION DE FÉLICITATIONS - LA PETITE SÉDUCTION

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE FÉLICITER les membres du comité organisateur de la Petite Séduction, Mesdames Céline Brault, Denyse Vallières, Renée Larouche, Lise Cameron, Diane Prévost, Liane Bruneau et Messieurs André Forest, Denis Boulanger et Richard Leclerc, qui ont travaillé d'arrache pieds afin d'en faire succès et de remercier toutes les personnes qui ont donné de leur coeur bénévolement ainsi que la population qui a participé en grand nombre.

Adoptée à l'unanimité

2010--12-579 **JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE
LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCLAMER le 6 décembre la "Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes".

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2010-12-580

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 21h43.

Adoptée à l'unanimité

Pierre Pelland
Maire

Renée Rouleau
Greffière